

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16.06.2026

Date de convocation : le 10 juin 2026.

Ouverture de Séance : 18h30

En exercice : 15

Présents : 13

Nombre de procuration : 0

Votants : 13

PRESENTS : Christian ROUX, Max BERNARD, Yvan BIOUD, Isabelle CHION VALLIER, Xavier COLLIN, Aurélie FOURNIER, Colette GIROUD, Patrice LETOURMY, Antoine PIETRERA, Denis QUANTIN, Stéphanie RAVIER, Virginie VIGLI, Marie-Christine VIOLA.

ABSENTS : Frédéric ARGOUD, Isabelle MATTONE.

Secrétaire de séance : Aurélie FOURNIER.

ORDRE DU JOUR :

- Nomination du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du 21 avril 2026
- Agenda
- Point Communauté de Communes du Trièves
- Point sur les éventuelles décisions du Maire
- Délibérations
- Commissions communales
- Questions diverses

Points divers

1. Nomination du secrétaire de séance

Madame Aurélie FOURNIER est nommée secrétaire de séance.

Vote pour à l'unanimité

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 avril 2026

Les conseillers municipaux ont tous été destinataires du procès-verbal de la séance du 21 avril 2026.

Après relecture et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal
DECIDE d'approuver le procès-verbal de la séance du 21 avril 2026.

Vote « pour » à l'unanimité.

3. Indemnités de fonction du Maire et des adjoints - Annule et remplace la délibération n° D202603_022 du 21 mars 2026

Vu les articles L 2123-23 et L 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales déterminant les indemnités maximales allouées au Maire et aux adjoints,
Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal de ce jour constatant l'élection du Maire et de quatre Adjoints,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi.
Considérant que le maire va percevoir une indemnité de fonction fixée à un taux maximal par la loi et que le conseil municipal n'a pas à délibérer sur ce taux et ne peut de lui-même la diminuer ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**,

DECIDE de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire à 11,77 % de l'indice brut 1027, au taux maximal de l'indice brut terminal de la fonction publique prévu par la loi pour les communes de 500 à 999 habitants.

Pour information au 01/01/2026 le taux maximal prévu est de 11,77 % et l'indice brut terminal de la fonction publique est de 1027,

DÉCIDE que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et en fonction du pourcentage maximal prévu par la loi. Les indemnités de fonction du Maire seront payées mensuellement et celles des adjoints au Maire seront payées trimestriellement.

La date d'entrée en vigueur de cette décision est celle de l'installation du Conseil Municipal le 21 mars 2026.

4. Mise en place d'un chantier jeunes

La Commune de Sinard souhaite organiser un chantier ouvert aux jeunes, âgés de 16 à 18 ans (non révolus) pendant la première semaine des vacances d'automne du 19 au 25 octobre 2026.

L'objectif est de leur permettre la réalisation d'un acte citoyen tout en leur permettant de constituer une équipe au sein de laquelle ils pourront échanger et avancer ensemble dans l'intérêt général, et de posséder une première expérience professionnelle.

Les modalités proposées sont les suivantes :

- Un groupe de 4 jeunes maximum,
- 5 demi-journées de participation,
- Des horaires fixes du lundi au vendredi,
- Une animation mixte : deux élus et un agent du service technique,
- Les participants ne pourront pas utiliser d'outils ou machines dangereux faute de compétences et/ou habilitations,
- Conditions financières : Indice de paie minimum de la fonction publique territoriale, visite médicale prise en charge par la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

- **APPROUVE** la mise en place d'un chantier jeunes pendant la première semaine des vacances d'automne selon les modalités proposées ci-dessus,
- **SOLLICITE** la Communauté de Communes du Trièves pour l'attribution d'une participation la plus élevée possible,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention auprès de la Communauté de Communes du Trièves dans le cadre du Contrat Territorial Jeunesse (CTJ) signé par la Communauté de Communes du Trièves et le Département,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toutes les démarches utiles pour la mise en place de ce chantier jeunes.

Vote « pour » à l'unanimité.

5. Adhésion au service de cartographie en ligne

Le Comité Syndical de Territoire d'Énergie Isère (TE38) a délibéré le 9 décembre 2013, puis le 15 septembre 2014 et le 28 septembre 2015 pour fixer les conditions d'accès à un service de cartographie en ligne dédié aux communes et EPCI à fiscalité propre adhérents.

Ce service permet à la collectivité qui en bénéficie, sur son territoire, de :

- Visualiser les réseaux relevant des compétences transférées à TE38 : distribution publique d'électricité, gaz, éventuellement éclairage public ;
- Soumettre des demandes d'intervention sur les réseaux d'éclairage public si elle en a transféré la compétence à TE38 ;
- Disposer d'un applicatif foncier permettant de visualiser des données relatives au cadastre ;

- Intégrer des données propres à son territoire (urbanisme, PLU, réseaux d'eau potable, assainissement, pluvial, couches libres...). Ces thèmes supplémentaires donnent lieu à facturation, et doivent être fournies dans le format décrit dans l'annexe à la convention.

Une convention entre TE38 et la collectivité formalise le service et en particulier les droits et obligations de chaque signataire :

- Cette convention est conclue pour une durée de six ans renouvelables par tacite reconduction ;
- La collectivité n'est pas responsable des données dont elle n'est pas propriétaire et ne peut s'en attribuer la propriété ;
- La collectivité reconnaît que les données mises en consultation via le SIG et mis à disposition par TE38 ne sont fournies qu'à titre indicatif et n'ont aucune valeur réglementaire, et n'exemptent pas la commune de ses obligations en matière de déclaration de projet de travaux (DT) et de déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT).

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention relative à l'adhésion au service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser son Maire à signer la convention d'adhésion au service de cartographie en ligne ;
- De s'engager, le cas échéant, à verser sa contribution à TE38 dès que les avis seront notifiés à la commune, et prend note que la somme versée ne donnera pas lieu à récupération de TVA.

Vote pour à l'unanimité.

6. Commissions communales

Village Digital

- Les nouvelles listes de diffusion ont été créées. Il faut ajouter l'agent communal à celle de l'urbanisme et la secrétaire de mairie à celle du groupe projet. Il reste celle du CCAS à faire (membres élus, non élus et secrétaire de mairie).
- Suite au changement de fournisseur d'accès, l'ancien matériel a été restitué à Orange.
- La portabilité du numéro de l'agent communal n'est pas encore effective.
- Les secrétaires de mairie ont été formées sur les nouveaux téléphones.
- L'ancien site de la commune (wp) a été piraté. Il envoie sur un casino en ligne...

Le signalement a été fait auprès de Google (site dangereux et demande de retrait du moteur de recherche). Un dépôt de plainte a été fait auprès de la Gendarmerie pour identifier les auteurs et fermer le site. Une déclaration a également été déposée sur le site cybermalveillance.gouv.fr

Finances / Budget & Gestion du Personnel :

- La conférence territoriale s'est tenue le 11 juin. Une présentation des équipes du département a été faite.
- Les dossiers devront être déposés d'ici la fin de l'année.
- Les prévisions sont faites sur 2 ans.
- Une formation « budget » est à prévoir pour les élus (cf atelier forum CC Trièves).

Ecole/Jeunesse/Cantine

- Deux agents de la cantine sont en arrêt de travail (une salariée de Sinard / une salariée de Treffort).

Face à cette situation, plusieurs anciens agents de la collectivité ainsi que de jeunes Sinardoux ont accepté d'assurer des remplacements ponctuels. La commune tient à les remercier chaleureusement pour leur disponibilité et leur sens de la solidarité.

Elle souhaite également saluer l'engagement des agents municipaux qui ont accepté d'effectuer des heures supplémentaires afin d'assurer la continuité du service auprès des enfants.

Chaque remplacement nécessite néanmoins une organisation importante : recherche de remplaçants, élaboration des plannings, formalités administratives (contrats, paie) et recours aux heures supplémentaires. Cette mobilisation représente un investissement humain conséquent ainsi qu'un coût supplémentaire pour les collectivités.

Malgré ces difficultés, tout est mis en œuvre afin de garantir la continuité et la qualité du service de restauration scolaire.

- Une baisse des effectifs est prévue pour la prochaine rentrée (84 enfants au lieu de 92). La répartition des classes a été annoncée lors du conseil d'école.
- Le périscolaire a adressé un courriel à la mairie. Une rencontre va être proposée avec les membres du bureau. La situation est compliquée car l'association n'arrive pas à recruter d'animateur. Le poste permettant l'accueil des enfants le matin est notamment vacant.

Urbanisme & Travaux

- Les travaux réalisés au hameau des Fauries ont été réceptionnés. Des réserves ont été émises concernant la pelouse et les plantations. La zone de retournement est donc fermée. Certains végétaux n'ont pas résisté à la chaleur. Il manque également les 2 bancs.
- Une consultation va être lancée afin de trouver un bureau d'études pour refaire le schéma directeur d'assainissement. Celui-ci permettra de donner les directives pour améliorer l'assainissement et la gestion des eaux pluviales et surtout de permettre à la collectivité de solliciter les aides de l'agence de l'eau

➤ Etude programmatique :

Certains élus ont effectué une visite chez ATTICORA. L'entreprise accompagne les projets avec une dynamique d'habitat inclusif. Dans le hameau visité à la Mure, chaque habitant dispose de 20m² individuel mais avec beaucoup d'espaces mutualisés. Une visite de l'ex-tènement EDF est prévue avec des représentants d'Atticora le lundi 29 juin à 9h30. L'entreprise pourrait investir et répondre au cahier des charges de la commune.

La commune est dans l'attente du retour d'Alpes Isère Habitat.

Un comité de pilotage avec Epode est planifié le jeudi 24 septembre à 14 heures.

Vie locale/Communication/Culture/Environnement/Solidarité

➤ Foire de Puce :

L'association « rose altitude » a été retenue pour le reversement des dons de la marche pour octobre rose. Les animations ont été choisies. Le matériel de sonorisation a été acheté (36 hauts parleurs et amplificateurs) et doit être testé. Les fiches d'inscription pour le vide-greniers sont prêtes.

➤ Salon bien-être :

La commune a reçu une demande de mise à disposition de salle pour le 7 novembre 2026 pour l'organisation d'un salon bien-être. Les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à cette demande.

➤ Bulletin :

La mise en page reste à faire. Le bulletin sera publié dès que possible.

➤ Attribution salles associatives :

Les conventions sont reconduites à l'identique. Une réflexion est en cours concernant une demande de participation financière éventuelle aux associations.

Agriculture

- La commission se réunira le 6 juillet à 19h.

Eglise et Cimetière

- Un document doit être réalisé en collaboration avec la mairie d'Avignonnet afin de coordonner l'entretien du cimetière et de l'Eglise entre nos 2 communes.

7. Points divers

- Des riverains ont informé la mairie de tensions entre les habitants dans le lotissement SDH des Dourches. La Gendarmerie a été informée.
- Désignation correspondant incendie : report prochain CM.
- Frelons asiatiques : Stéphanie Ravier fait le lien avec les apiculteurs.
- Distribution des publications municipales : Xavier COLLIN se chargera de la zone 5.

=====

La séance est levée à 20h46